



## Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre Albert de Mun

### Compte rendu du Conseil d'administration Du lundi 20 janvier 2014

#### **Membres de l'APEL présents :**

Mme Lemaire, Mme Anquetil, Mme Costanzo, Mme Mannes, Mr Martinou, Mr Nitot, Mme Taravella, Mme Arnoux, Mme Moy, Mme Huerre.

#### **Etaient absents excusés :**

Mr Bothorel, Mme Gaux, Mme Karpel, Mme d'Oria.

#### **Etaient absents :**

Mme Thirion, Mr Allemon.

**Membres de la Direction présents :** Mme Schmit, Mme de Serra Sarfati, Mme Tardi, Mme Duhamel, Mr Clérouin.

**Etaient absents excusés :** Mme Jeannet et Mr Boschet

A 19H30, la séance est ouverte et en l'absence de Madame Gaux, présidente, Madame Moy, vice-présidente au collège préside le Conseil.

#### **I- Ordinal.**

La Direction a distribué aux élèves de 6<sup>ème</sup> l'ordinateur le 7 décembre. Un courrier a été envoyé à tous les parents de collégiens pour proposer l'option « manuels numériques ». Les manuels numériques seront téléchargeables sur Internet dès réception par les parents du code d'identification (sans doute avec le relevé de note de mi-trimestre).

Madame Schmit précise que le but est que tous les élèves du collège puissent avoir accès à ces manuels numériques.

Madame Duhamel donne le nombre, niveau par niveau, de familles qui ont choisi de prendre l'option manuels numériques.

6<sup>ème</sup> : 191/237  
5<sup>èmes</sup> : 126/222

En 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, le pourcentage des familles intéressées par le manuel numérique est d'environ 50%. Le chiffre ne peut être précisé en raison de l'absence de Monsieur Boschet.

Un premier problème est posé : il n'y a pas de compatibilité entre le manuel numérique et les tablettes. Seul un ordinateur est compatible. Cela a été annoncé dans la circulaire aux familles.

Le montant facturé aux familles qui choisissent l'option numérique est de 18,50 € en 6<sup>ème</sup>, 26 € en 5<sup>ème</sup>, 17 € en 4<sup>ème</sup> et 14,50 € en 3<sup>ème</sup>.

L'école a acheté des petites armoires pour toutes les classes afin que les élèves puissent laisser leurs manuels à l'école.

Il y a eu une réutilisation d'un certain nombre d'armoires pour les 6<sup>èmes</sup>.

Madame Moy demande ce qui va se passer pour l'année prochaine. Madame Schmit répond qu'un certain nombre de livres est fourni par l'école. Les familles ont en général à acheter les cahiers d'activités et souvent les livres de langues.

Ainsi il serait préférable que l'école soit propriétaire de tous les livres papiers.

Les différentes options sont actuellement à l'étude.

Si les parents ne souhaitent pas prendre l'option des livres numériques, les enfants continueront à transporter le livre papier entre l'école et la maison.

Madame Mannes, trésorière, demande quels sont les besoins de l'école. Madame Schmit lui répond que pour l'instant, aux vues du peu de recul, les besoins ne sont pas encore bien identifiés.

Madame Mannes propose alors une somme de 1000 € par an d'aide au renouvellement des livres. La direction ensuite précisera si cette somme a été allouée à l'achat des livres papiers ou à l'achat de manuels numériques.

Les parents se sont aperçus que la licence d'exploitation s'arrêtait fin juin, or certains élèves peuvent avoir besoin de travailler jusqu'en août. Madame Duhamel répond, après s'être renseignée, que les licences seront encore valables pendant l'été.

Monsieur Nitot demande quelles sont les raisons qui ont poussé les parents à refuser le manuel numérique.

Madame Duhamel donne les trois raisons principales à ce refus :

- Les enfants n'ont pas encore d'ordinateur chez eux
- Incompatibilité avec les tablettes
- Refus des parents que les enfants passent du temps sur l'ordinateur.

Monsieur Nitot relevait qu'Albert de Mun n'était pas encore référencé comme établissement pour avoir accès au logiciel *MaMédiathèque* sur Ordival.

Ce problème a été signalé par Mme Schmit au conseil général dès le jour de la distribution des ordinateurs et devrait être résolu prochainement par une mise à jour. Cela a été écrit dans Albertinages.

Enfin, l'avenir de la Bourse aux Livres pour le collège est incertain. Au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre il faudra donc prévoir une réunion afin de débattre de l'opportunité ou non de cette bourse aux livres.

## **II- Subvention A.S**

Monsieur Caballero a demandé une aide exceptionnelle à l'APEL pour aider les familles dont les enfants participaient aux différentes compétitions sportives en natation.

Cette année, deux déplacements sont programmés, l'un à Toulouse, l'autre à Castres.

Certaines familles sont concernées par les deux déplacements.

Le déplacement à Toulouse s'élèverait à 100€ par jeune.

Le déplacement à Castres n'est pas encore chiffré.

L'APEL a donc décidé d'octroyer 500 € aux familles concernées par les deux déplacements.

Monsieur Caballero reviendra vers Madame Mannes pour finaliser le projet.

Si certaines familles ne peuvent pas envoyer leurs enfants en raison du coût financier,

Madame Lemaire indique qu'elles peuvent bien évidemment faire une demande auprès de la Caisse d'entraide.

## **III- AdM en fête.**

Madame Anquetil indique qu'un thème « fleurs » a été choisi afin d'orienter la décoration de l'école. Le primaire est sollicité plus particulièrement par la décoration intérieure (salle polyvalente, petite cantine des maternelles, )

Au cours de la discussion, un projet est retenu : une grande fresque avec les dessins des enfants courant le long du préau. (la protection des dessins contre les intempéries est à prévoir)

Madame Anquetil doit aussi prendre contact avec les deux professeurs s'occupant de l'atelier couture.

L'atelier serait sollicité pour produire du matériel de présentation des stands plus léger, ainsi que des panneaux de signalisation pour la grande cour. La demande de rendez vous doit se faire au plus vite, car Mr Matosin et Mr Madège ont évidemment beaucoup de travail.

En ce qui concerne la restauration, le dîner avec musique est maintenu le vendredi soir ainsi qu'une restauration rapide sous barnum le samedi midi. La mairie de Nogent tiendra à la disposition de l'école plusieurs barnums.

Il est à prévoir une estrade couverte pour la chorale et le tirage de la tombola. (Mairie).

Le mur d'escalade sera au même endroit.

La vente de sandwiches, les stands de petite restauration (crêpes, salon de thé, bar, barbes à papa) sont maintenus dans la cour.

En ce qui concerne la messe, il est prévu deux célébrations de baptêmes. Madame Schmit voit avec les différents responsables Pastorale si la première célébration peut être une messe...

Les jeux pour enfants sont maintenus ainsi que le château gonflable.

En ce qui concerne les tournois inter classes, Monsieur Pierrard est maintenant l'interlocuteur privilégié, ainsi que Monsieur Clérouin pour leur organisation.

Les stands de vente seront encore situés dans la salle polyvalente.

L'occupation de la petite maternelle pose un problème d'installation. En effet le personnel de ménage ne libère cette salle qu'assez tard dans la journée. Madame de Serra Sarfati en accord avec Monsieur Clérouin s'engage à la libérer à 13h30. Madame Moy, consciente de l'effort consenti les en remercie.

Madame Triollier (chorale) et Madame Garfin (théâtre) semblent partantes pour participer à nouveau à la fête cette année.

Madame Schmit propose qu'il soit installé un écran avec passage en boucle des différents films que l'école a en sa possession (présentation de l'école etc...)

A ce propos, Madame Anquetil souhaite que cette année elle puisse bénéficier d'une sonorisation afin d'annoncer les différentes manifestations.

Le tirage au sort de la Tombola aura lieu cette année au moment du déjeuner et une équipe de distribution sera sur place afin de donner aux gagnants leurs lots.

En ce qui concerne les groupes musicaux, Madame Schmit demande à ce que les jeunes soient très majoritairement élèves d'Albert de Mun. Les jeunes lycéens auront à se rapprocher de Madame Tardi afin de se faire connaître. Cette dernière soumettra ensuite les groupes à Madame Anquetil pour l'organisation.

#### **IV- Questions diverses.**

Madame Moy, à la demande de Madame Gaux, demande des précisions quant à la suppression de la note de vie scolaire au Brevet des Collèges. En effet, celle-ci n'apparaîtra plus dans la comptabilisation des points (contrôle continu) pour le Brevet. La décision pour Albert de Mun sera prise en conseil de direction et publiée dans l'Albertinages du 27 janvier. Madame de Serra Sarfati demande à Madame Mannes si elle peut avoir une avance sur recette (sur le bénéfice de la fête de l'école) pour régler la location de la salle Watteau afin de mettre en œuvre le spectacle pour l'institut Gustave Roussy. Madame Mannes accepte.

Madame Schmit demande si, à l'occasion de la visite de Monseigneur Santier sur le secteur de Fonenay, l'APEL a été contacté, ou encore si les familles fontenaysiennes ont été invitées à le rencontrer. Il n'en est rien. Cette rencontre est prévue le 25 janvier. Madame Schmit va se renseigner... car elle avait transmis à l'évêché toutes les coordonnées des familles concernées.

#### **V- Dates à retenir.**

La date du prochain Conseil d'Administration a été fixée au lundi 17 mars 2014 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.